



Un nouveau décor de Noël

p. 7



L'inauguration du terrain synthétique

p. 5



Six bénévoles médaillés

p. 6

Recensement  
p. 4



RIPAME  
p. 10



Exposition  
p. 12



- AGENCEMENT - RÉNOVATION
- MENUISERIE - BOIS - PVC - ALU
- CLOISONS SÈCHES, ISOLATIONS
- PORTES DE GARAGES
- PORTAILS ET CLÔTURES
- DÉPANNAGE VOILETS ROULANTS ET PERSIENNES



**Pascal GRIMAULT**

12 rue Poullet - 35300 FOUGERES

Entreprise certifiée Qualification QUALIBAT 3511 4131 4311

Tél. 02 99 99 13 40 - 06 67 29 24 47 - Fax 02 99 99 10 04

agencement.grimaault@orange.fr



**DAUGUET®** Serge sarl

Travaux Publics • Particuliers & Professionnels

**Aménagements  
Extérieurs**

Tél. 02 99 94 33 14  
Tél. 02 99 94 33 08

- Emulsion bitume
- Enrobé noir et couleur
- Béton désactivé
- Pavage
- Dallage, etc.

- Assainissements
- Terrassements
- Location d'engins
- Transport

4, rue des Rochelettes - 35133 LÉCOUSSE  
sergedauguet@aliceadsl.fr  
www.dauguet-amenagement-exterieur.fr



**PASCALTUAL E.U.R.L**

**CARRELAGE-FAIENCE**  
REVETEMENT DE SOLS

**BUREAU** : Tél. 02.99.94.24.20

3, boulevard André Malraux - 35133 LECOUSSE

**ATELIER** : Tél. 06.67.27.05.95

35460 St-Brice-en-Coglès

**Cherbonnel Eric**  
**Charpente bois**

35133 - LECOUSSE 02 99 99 20 47

www.charpente-fougeres-35.fr

**SOCIETE DES TECHNIQUES D'AMENAGEMENT**



URBANISME - INFRASTRUCTURES  
AMENAGEMENT - PAYSAGE  
MAITRISE ŒUVRE VRD



47-49, Rue Kléber - B.P. 80416 - 35304 FOUGÈRES CEDEX  
Tél. 02 99 99 99 49 - Fax 02 99 99 38 11 agence.fougeres@tecam.fr  
www.tecam.fr



Tél. 02 23 51 10 22

- Création
- Entretien
- Maçonnerie de jardin
- Terrasse en bois
- Étude, Conseil et Devis
- Services à la personne

4, rue des Rochelettes - 35133 LÉCOUSSE  
maximedauguet@aliceadsl.fr  
www.dauguet-amenagement-exterieur.fr

**RÉNOVATION - EXTENSION**



Interlocuteur unique  
pour tous vos travaux.  
Accompagnement  
et suivi de chantier.



Agence Fougères - Vitré | 06 50 56 46 47  
1 allée de la Haute Garenne - 35133 LÉCOUSSE | roland.fougeray@illico-travaux.com

www.illico-travaux.com

**imprimerie  
LABBÉ**

- Flyers ■ Dépliants ■ Catalogues ■ Calendriers
- Edition brochures ■ Fiches techniques
- Journaux municipaux ■ Notices techniques
- Plaquettes ■ Chemises ■ Classeurs ■ Livres
- Carnets ■ Blocs ■ Têtes de lettre
- Cartes de visite ■ Enveloppes ■ Etiquettes
- Pelliculage, vernis, découpe etc...

de la mise en page à la finition...  
une chaîne graphique complète



ZA La Meslais - LÉCOUSSE - 35305 FOUGERES  
Tél. : 02 99 94 25 26 - Fax 02 99 99 30 06  
Email : imprimerie.labbe@wanadoo.fr



**PEINTURE - DECORATION**  
**REVÊTEMENTS MURS ET SOLS**  
**VITRERIE - RAVALEMENT**

**Thierry PILLET**

35133 LÉCOUSSE  
Tél. 02.99.94.59.00  
Port. 06.79.71.48.18

e-mail : thierry.pillet.peintre@orange.fr

## sommaire

### → COMMUNICATIONS 4-8

La campagne de recensement  
L'inauguration du terrain sportif synthétique  
Six bénévoles associatifs médaillés  
La dénomination de nouvelles voies  
Un nouveau décor de Noël  
Des jeux pour enfants  
Cinq nouveaux ralentisseurs  
Le Règlement Local de Publicité

### → ENFANCE JEUNESSE 9-11

L'actualité des écoles  
La mise en service du RIPAME  
Le Conseil Municipal des Jeunes  
Les chiffres de la rentrée scolaire

### → INITIATIVES 12-15

Lécousse en photos  
L'exposition de l'ACLÉ  
Me Laudic-Baron, bâtonnier  
Une médaille d'or pour Lisa Triguel  
La cérémonie du 11 novembre  
Le Marché de Noël  
Les classes 8 et 9

### → SERVICE 16-19

Deux départs à la retraite  
Un nouvel agent municipal  
Le bilan de la consommation électrique  
L'État-civil  
Les permis de construire  
Les déclarations de travaux  
Les numéros utiles

## éditorial



### Chers habitants de Lécousse,

C'est la dernière fois que je m'adresse à vous à travers ce bulletin.

Vous le savez, je ne me présenterai pas aux élections municipales et communautaires en mars prochain. Elu Adjoint au Maire en 1983, puis Maire depuis mars 1989, c'est avec passion que j'ai servi Lécousse et ses habitants.

Je mesure la confiance que vous m'avez accordée et je vous en suis profondément reconnaissant.

Je vous remercie pour les relations humaines que nous avons tissées et pour le soutien que vous m'avez apporté.

Je souhaite à toutes et à tous un joyeux Noël et vous présente mes vœux les meilleurs pour l'année 2020.

**Bernard Marboeuf,**

*Maire de Lécousse,  
Président de Fougères Agglomération  
Conseiller Régional de Bretagne.*

### Cérémonie des vœux : le samedi 21 décembre

Vous êtes tous conviés à la traditionnelle cérémonie des vœux qui se déroulera le samedi 21 décembre, à 11 h, à la salle Hermine. Cette cérémonie conviviale et chaleureuse va revêtir un caractère particulier, puisque ce sera la dernière de M. Marboeuf en tant que Maire.

### Arbre de Noël : le samedi 21 décembre

Organisé par la commune, l'Arbre de Noël se déroulera également le samedi 21 décembre, à partir de 15 h, à la salle Hermine. Les enfants assisteront au spectacle de Jakibourk, qui les entraînera dans le monde merveilleux de la magie avec colombes, bulles de savon et sculptures sur ballons. L'arrivée du Père Noël en calèche et la traditionnelle distribution de friandises seront également au programme de l'après-midi. Gratuit.



## → Campagne de recensement : du 16 janvier au 15 février

### À quoi sert le recensement ?

Comme toutes les communes de moins de 10 000 habitants, Lécousse est tenu de réaliser une enquête de recensement tous les cinq ans. Acte civique et obligatoire, le recensement est important à plus d'un titre. Il permet notamment de calculer la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'État, qui est un élément essentiel des ressources financières de notre commune. La connaissance précise de la population permet aussi de déterminer les besoins de la commune en matière d'équipements collectifs, de logements, etc.

### Les informations sont-elles protégées ?

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Seul l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) est habilité à exploiter les questionnaires. Les informations ne sont divulguées à aucune autre administration ou organisme. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires, dont les agents recenseurs, sont également tenues au secret professionnel.



### Comment se déroule le recensement ?

La campagne de recensement se déroulera du 16 janvier au 15 février. Elle sera réalisée par six agents recenseurs recrutés par la commune. Muni d'une carte tricolore portant sa photo et la signature du maire, un des agents recenseurs se présentera à votre domicile afin de vous remettre vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas utiliser Internet, l'agent vous remettra des formulaires papier qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, il est conseillé de répondre sous quelques jours.

- Renseignements à la mairie.  
Tél. 02 99 94 25 05  
mairie@lecousse.fr

### et aussi...

#### Rue Paul Gauguin : modification expérimentale de la circulation

Un sens unique a été instauré à titre expérimental dans la rue Paul Gauguin, à partir du carrefour avec la rue Pierre Beylet jusqu'au carrefour de la rue Paul Sérusier. Les véhicules susceptibles d'utiliser le sens opposé interdit doivent emprunter l'itinéraire suivant : rue Paul Sérusier, rue Pierre Beylet.

### à noter

#### Liste électorale : inscriptions jusqu'au 7 février

Pour pouvoir voter aux élections municipales, qui se dérouleront les 15 et 22 mars prochains, vous devez vous inscrire sur la liste électorale de la commune avant le 7 février. La démarche s'effectue à la mairie ou sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr). En cas de doute, vous pouvez vérifier que vous êtes bien inscrit sur la liste électorale de Lécousse en consultant le site : [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788).

- Renseignements à la mairie.  
Tél. 02 99 94 25 05  
mairie@lecousse.fr

## ➔ Équipement : l'inauguration du terrain synthétique

En service depuis juin dernier, le terrain sportif synthétique a été officiellement inauguré le samedi 14 septembre, en présence notamment de Jean-Luc Chenut, président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, de Jean-Claude Hillion, président de la Ligue de Bretagne de football, de Constant Rébillon, vice-président du District d'Ille-et-Vilaine, et de Michel Lebreton, président de l'Espérance de Lécousse. Tous les adjoints au Sport ou conseiller délégué sous les mandats de Monsieur le Maire étaient également présents : André Harel, Pierre Carré, Thierry Benoit, Mylène Le Berrigaud, Noël Demazel et Hubert Couasnon.

Après le traditionnel coupé de ruban, qui était tenu par de jeunes joueurs du club de foot et des membres du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), les personnalités se sont dirigées vers la salle Hermine pour les discours. Monsieur le Maire a rappelé que « *le Conseil municipal avait été très attentif aux matériaux et a exigé un environnement sain. Ce point était incontournable.* » De son côté, Jean-Claude Hillion a qualifié le complexe sportif de Lécousse de très belle « *plaine de jeux* ». Michel Lebreton n'a pas caché sa satisfaction. « *Grâce à ce nouvel équipement, les effectifs des catégories U6 à U9 ont augmenté : 44*



*enfants en plus depuis la rentrée. C'est du jamais vu au club* » a-t-il annoncé.

Le terrain synthétique, dont le règlement d'utilisation a été validé par le Conseil municipal le 27 juin dernier, est utilisé par l'Espérance de Lécousse, les deux écoles de la commune, l'IME La Dussetière et l'accueil de loisirs. Il est aussi destiné à accueillir des rencontres inter-écoles et des rencontres inter-clubs. La commune a signé avec la Ligue de Bretagne et le District d'Ille-et-Vilaine une convention de mise à disposition du terrain pour quatre saisons, soit jusqu'au 30 juin 2023.



### le chiffre

## 701 084 € HT

C'est le coût total du terrain sportif synthétique. L'opération a été subventionnée à hauteur de 248 000 € : par l'État (80 000 €), le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine (67 500 €), la Région Bretagne (70 500 €) et la Fédération Française de Football (30 000 €). Le reste à charge pour la commune est donc de 453 084 €.



## ➔ Anniversaire : les 100 ans de Jacques Dulong

Jacques Dulong a été très touché par la visite de Monsieur le Maire, le 14 novembre dernier, pour fêter son 100<sup>ème</sup> anniversaire. Au nom du CCAS, M. Marboeuf et son adjoint M. Pellen lui ont offert une boîte de chocolat fin, ainsi qu'un bouquet de fleurs à son épouse. Entouré de sa famille et de ses amis, le doyen de la

commune a confié à ses visiteurs avoir affiché dans sa chambre la devise : « On n'est rien sans les autres. » Ancien directeur d'école à Fougères et l'un des responsables marquants de l'AGL, il est arrivé à Lécousse en 1976, au Hameau des Cordiers. Lui et son épouse y demeurent toujours.

### → Associations : six bénévoles médaillés



▼ Ont été récompensés pour leur engagement associatif : Christian Piron (4<sup>ème</sup> en partant de la gauche), Marine Bélier (6<sup>ème</sup>), Joël Michel (7<sup>ème</sup>), Martine Demazel (9<sup>ème</sup>), Didier Courteille (10<sup>ème</sup>) et Nicole Brouazin (11<sup>ème</sup>).

Organisée par la commune pour la troisième année consécutive, la soirée du bénévolat associatif s'est déroulée le vendredi 22 novembre à la salle Hermine. Monsieur le Maire a remis la médaille communale à quatre bénévoles pour leur engagement dans la vie associative locale : Nicole Brouazin (ACLé), Martine Demazel (ACLé), Didier Courteille (Tennis) et Joël Michel (Gym Club).

Deux bénévoles ont également reçu la médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement associatif des mains de Raymond Bougeard, le président du Cercle des Médaillés du pays de Fougères, au nom de la Préfète de la Région Bretagne. Christian Piron (US Lécousse) a reçu la médaille d'argent (plus de 10 ans d'ancienneté au service de la cause de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif) et Marine Bélier (Gym Club) a reçu la médaille de bronze (plus de 6 ans d'ancienneté).

### → Journée Citoyenne : le retour en images



Comme l'an dernier, la commune a organisé un retour en images sur la Journée Citoyenne. Cette soirée photos, qui s'est déroulée le 11 octobre à la salle Hermine, a obtenu un beau succès, puisqu'environ 80 personnes étaient présentes sur les 140 participants. Rappelons que la 4<sup>ème</sup> Journée Citoyenne a d'ores et déjà été fixée au samedi 16 mai 2020. À vos agendas !

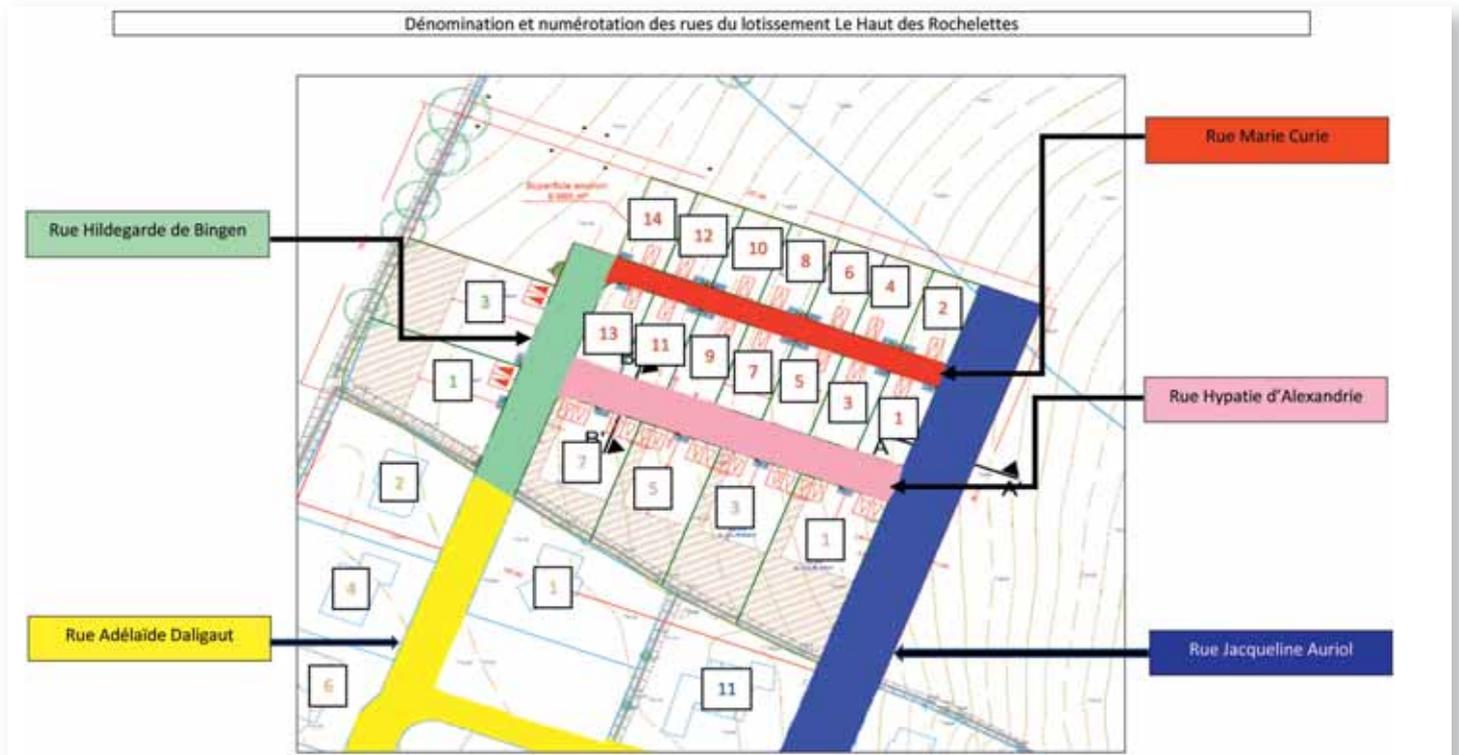
### → Négoce de boissons : Cozigou s'installe à Lécousse

Leader de la distribution de boissons en Bretagne, Cozigou a racheté l'entreprise Vigner au printemps dernier. « Une société familiale a pris la suite d'une autre société familiale » souligne Olivier Jolivel, le directeur du site (photo). « Présente à Guingamp, Lannion, Carhaix, Brest, Dinan, Plumelin ou encore Quimper, la société Cozigou a souhaité s'implanter en Ille-et-Vilaine. Un autre dépôt a d'ailleurs ouvert ses portes à Rennes. Nous arrivons avec de l'ambition, mais aussi beaucoup d'humilité. Nous allons poursuivre ce qui a été bien fait par l'entreprise Vigner, tout en développant la gamme proposée. »



18, boulevard de la Motelle  
Tél. 02 99 94 46 70  
[www.cozigou.com](http://www.cozigou.com)

## → Le Haut des Rochelettes : la dénomination des voies



Dans la continuité du Domaine des Rochelettes (rue Jacqueline Auriol) et du Clos des Rochelettes (rue Adélaïde Daligaut), des noms de femmes célèbres dans le domaine des sciences ont été retenus :

- **rue Marie Curie** : on ne présente plus cette « héroïne de la science », pour re-

prendre l'expression d'Irène Frain, qui remporta le prix Nobel de physique en 1903 et le prix Nobel de chimie en 1911.

- **rue Hypatie d'Alexandrie** : mathématicienne, astronome et philosophe, elle est née autour de l'an 360 après J.C. Elle était connue pour son grand sens pédagogique, prodiguant des enseignements

publics et privés où accouraient de nombreux représentants de la haute société alexandrine.

- **rue Hildegarde de Bingen** : moniale allemande ayant vécu au 12<sup>ème</sup> siècle, cette naturopathe et médecin a publié de nombreux écrits sur la théologie, les plantes ou encore les roches.

## → Fêtes : un nouveau décor de Noël



Comme vous avez pu le constater, un nouveau décor de Noël a été installé sur le parvis de l'Hôtel de Ville. Ces rennes, ce traîneau et autres bougies ont été fabriqués par Joseph Pouriel et Louis Baron qui, une fois encore, ont fait preuve de beaucoup de talent. Les décorations ont été peintes par des bénévoles au cours de la Journée Citoyenne, notamment par Geneviève Pouriel. Qu'ils en soient tous ici chaleureusement remerciés !

## et aussi...

### Rue Alfred de Vigny : l'allée piétonne rénovée

L'allée piétonne de la rue Alfred de Vigny rejoignant la Promenade verte a été rénovée dans le cadre du programme annuel de réfection des allées piétonnes. Le montant des travaux, réalisés par l'entreprise Beaumont TP, s'est élevé à 5 780 € HT, soit 6 936 € TTC.



### → Folleville et Promenade verte : de nouveaux jeux

La structure de jeux pour enfants aménagée l'an dernier dans le secteur de Folleville a été complétée par une balançoire. Un même portique a aussi été installé dans la Promenade verte. La fourniture des jeux, conçus par la société Pro ludic, s'élève à 5 899,60 € HT. Le montant de la pose, assurée par la société Récréation Ouest, est de 1 495 € HT. Le montant total s'élève donc à 7 394,60 € HT, soit 8 873,52 € TTC.



### → Sécurité : cinq nouveaux ralentisseurs

Afin de réduire la vitesse des véhicules, cinq nouveaux ralentisseurs ont été aménagés dans la commune : 2 dans la rue de la Guillardière, 2 dans la rue Frédéric Chopin et 1 boulevard André Malraux.

Les travaux ont été effectués par l'entreprise Beaumont TP pour un montant de 10 100 € HT. La signalisation, verticale et horizontale, a été réalisée par l'entreprise JMG pour un montant de 10 081,10 € HT.

Le montant total des travaux a été de 20 181,10 € HT, soit 24 217,32 € TTC. Le montant d'un ralentisseur s'élève donc à près de 5 000 € l'unité.



### et aussi...

#### Arrêté anti-bruit : modification

L'arrêté relatif aux bonnes relations de voisinage et à la lutte contre le bruit a été modifié au début de l'été. Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils tels que les tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses, etc. sont désormais autorisés les jours fériés de 10 h à 12 h. Par contre, ces travaux restent interdits les dimanches. Du lundi au samedi, ces travaux sont autorisés de 8 h à 20 h.

#### Chemin de la République : une étude sur l'effacement des réseaux

En 2017, la commune avait sollicité le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE 35) pour la réalisation d'un estimatif concernant l'effacement des réseaux (électrique, éclairage public et téléphone) du Chemin de la

République en deux tranches. La commune s'étant engagée à réaliser ces travaux, le SDE 35 va réaliser une étude détaillée des futurs travaux.

#### Eau potable : deux compteurs de sectorisation

Dans le cadre de l'exploitation du réseau de distribution d'eau potable, la Ville de Fougères a préconisé de procéder au changement de deux compteurs de sectorisation : l'un situé au carrefour des rues A. Berthelot/Guillardière/Pont Sec et l'autre situé boulevard de la Motelle, au niveau de la rue Pierre Beylet. La fourniture des deux compteurs, par la société Smarteowater, s'élève à 3 636 € HT, soit 4 363,20 € TTC. L'ancien compteur du boulevard de la Motelle étant en pleine terre, l'entreprise Roussel a réalisé un regard en maçonnerie pour un montant de 2 295,60 € HT, soit 2 754,72 € TTC.

### → Règlement Local de Publicité : réunion publique le 8 janvier



Par délibération du 27 juin 2019, le Conseil municipal a engagé la révision du Règlement Local de Publicité (RLP) afin de répondre aux nouvelles exigences réglementaires en matière de publicité extérieure (publicités, pré-enseignes et enseignes) et se mettre en cohérence avec le nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU). Tout en garantissant le bon exercice de l'activité économique, il s'agit notamment d'améliorer l'image du territoire et de préserver la qualité de certains paysages.

Le projet de RLP est en cours de rédaction. Afin de recueillir vos remarques et suggestions, une réunion publique sera organisée le mercredi 8 janvier, à 18 h 30, en mairie. Un registre est également à votre disposition à l'accueil de la mairie. Vous pouvez aussi transmettre vos observations en adressant un courrier à M. Le Maire, Hôtel de ville, 1 Parvis des Droits de l'Homme, 35 133 Lécousse ou un mail à l'adresse [mairie@lecousse.fr](mailto:mairie@lecousse.fr). La date limite est fixée au 17 janvier prochain.

Le projet de RLP doit être arrêté par le Conseil municipal en février prochain. Suivra l'enquête publique qui se déroulera durant l'été. L'approbation du RLP est prévue à la fin de l'année 2020.



## → École Notre-Dame : sophrologie et lecture à voix haute

Depuis la rentrée de septembre, les élèves de la moyenne section au CM2 participent à des séances de sophrologie animées par Séverine Guégo, sophrologue. À raison d'une séance par mois, les enfants apprennent à travailler leur respiration à travers des petits jeux et exercices corporels (photo ci-contre). Ils apprennent à contrôler leur peur, leur colère, leurs émotions et découvrent des outils pour mieux se concentrer. Ces séances sont financées par l'association des parents d'élèves.



De leur côté, les élèves de CE1 et CE2 s'initient à la lecture à voix haute (photo du haut). Les enfants suivent une méthode particulière. Guidés par une intervenante, Catherine Pouteau, ils prennent plaisir à

lire plus fort, plus lentement et plus clairement.

Une succession d'exercices collectifs et individuels leur permettent de prendre

plus aisément la parole en public. Ces séances sont également financées par l'association des parents d'élèves.

## → École Montaubert : la maternelle au musée Robert Tatin



Après les classes de grande section et de moyens-grands, les classes de tout-petits-petits et petits-moyens sont allées visiter le musée Robert Tatin, à Cossé-le-Vivien (53), le jeudi 17 octobre.

Les tout-petits-petits ont suivi un atelier modelage pour réaliser des mosaïques. De leur côté, les petits-moyens ont chacun élaboré un visage expressif en argile (photo ci-contre). Ils devaient choisir entre

la peur, la joie, la colère, la surprise ou la tristesse.

Les enfants ont aussi découvert l'espace créé par Robert Tatin. Ils ont en particulier admiré ses statues dans l'allée des Géants et son jardin décoré. Ils ont aussi imité le dragon, gardien du musée, qui tire la langue et sort ses griffes ! Après le pique-nique, tout le monde est rentré à l'école avec plein de beaux souvenirs !



## → Petite enfance : le RIPAME en service

Mis en place par les communes de Lécousse, Romagné, Javené et Saint-Sauveur-des-Landes, le Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants (RIPAME) a ouvert ses portes le mois dernier. Baptisé « RIP'AM STRAM GRAM », ce nouveau service de proximité entièrement gratuit assure différentes missions :

- Informer les parents et futurs parents sur les différents modes d'accueil du jeune enfant, les démarches à effectuer (contrat de travail, prestations Caf, déclaration Pa-jemploi, etc.), la mise en relation avec les assistants maternels, etc.
- Accompagner au quotidien les assistants maternels agréés et gardes d'enfants à domicile dans la pratique de leur métier, les informer sur leur statut, le droit du travail, la formation continue, etc.
- Offrir un cadre de rencontres et d'échanges pour contribuer à la professionnalisation des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile et proposer un lieu d'animation pour les enfants et leurs accompagnants (parents, grands-parents, assistants maternels ou gardes à domicile)

Des ateliers d'éveil et des permanences d'information ont lieu une fois par semaine dans chacune des communes. À Lécousse, cela se passe le lundi au Pôle Enfance. La matinée est dédiée à l'atelier d'éveil et l'après-midi à l'accueil des familles et des professionnels de la petite enfance.

Morgane Le Bozec a été recrutée en tant qu'animatrice du RIPAME. Mise à disposition



▼ De gauche à droite : Pierre Gautier, maire de Romagné, Anne Perrin, 1<sup>ère</sup> adjointe à Lécousse, Morgane Le Bozec, animatrice du RIPAME, Catherine Leboucq, 2<sup>ème</sup> adjointe à Javené, et Sabrina Guérinel, 2<sup>ème</sup> adjointe à Saint-Sauveur-des-Landes.

par le Centre de Gestion 35, elle a pris ses fonctions avec beaucoup d'enthousiasme. « *Le RIPAME est une création et c'est très motivant* » confie la jeune femme de 38 ans. « *La structure réunit tous les publics avec lesquels j'aime travailler : les enfants, les parents et les assistants maternels.* »

Auparavant directrice de l'accueil de loisirs de Livré-sur-Changeon, Morgane Le Bozec

connait bien le pays de Fougères, puisqu'elle a animé régulièrement des ateliers d'éveil à Saint-Aubin-du-Cormier, Javené, Billé, ou encore Combourtille. « *Que les parents et les professionnels n'hésitent pas à me contacter pour toutes les questions qu'ils se posent. Je suis là pour les renseigner et les aider dans leurs démarches.* »



### le chiffre

## 69 700 €

C'est le montant du budget annuel du RIPAME. La Caf subventionne la structure à hauteur de 54 220,46 €, soit près de 78 % du budget. Le reste à charge est donc de 15 479,54 € répartis entre les quatre communes.

### Infos pratiques

Pour toute prise de rendez-vous, contacter le RIPAME de préférence pendant les temps de permanence de l'animatrice :

- à Lécousse le lundi de 13 h 30 à 17 h 30
- à Javené le mardi de 13 h 30 à 17 h 30
- à Saint-Sauveur-des-Landes le jeudi de 13 h 30 à 17 h 30
- à Romagné le mercredi de 9 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 13 h 30 à 16 h 30

Tél. 06 45 10 23 02 - ripame@lecousse.fr

## ➔ Conseil Municipal des Jeunes : les actions et les projets



▼ 4 des membres du CMJ lors de la séance du Conseil municipal le 4 octobre dernier.

Lors de la séance du Conseil municipal du 4 octobre, les membres du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) ont présenté un diaporama retraçant les actions réalisées depuis leur élection il y a un peu plus d'un an : la collecte de jouets au profit du Secours Populaire, la réalisation de mangeoires à oiseaux et la participation

à la semaine de sensibilisation aux différences et aux handicaps organisée par l'accueil de loisirs.

Concernant les projets, une nouvelle collecte de jouets était au programme de cette fin d'année, avec la présence d'un stand au Marché de Noël. Au cours de la prochaine Journée Citoyenne, qui se dé-

roulera le samedi 16 mai, le CMJ organisera également un après-midi ludique pour les jeunes de 7 à 16 ans. Ce grand jeu de piste sera suivi d'un goûter convivial.

Monsieur le Maire a remercié chaleureusement les jeunes conseillers pour le travail réalisé et les a félicités pour leur investissement.

### Brèves

#### Rentrée scolaire : les effectifs

Cette année, 413 enfants sont scolarisés à Lécousse. Sur ces 413 élèves, 255 le sont à l'école primaire Montaubert et 158 à l'école Notre-Dame. 200 enfants sont de Lécousse, 87 de Fougères et 126 des communes extérieures.

Sur les 283 enfants de Lécousse en âge d'être scolarisés, 200 le sont dans la commune, 77 à Fougères, 2 à Romagné, 2 à Javené, 1 à Saint-Sauveur-des-Landes, et 1 à Betton.

#### Écoles : les coûts de fonctionnement

À l'école primaire Montaubert, le coût de fonctionnement par élève s'élève à 951,05 € en classe maternelle et 493,96 € en classe élémentaire. Pour les élèves non domiciliés à Lécousse, une participation est demandée aux communes (un abattement de 20 % est octroyé aux communes de l'ex-Fougères communauté).

À l'école Notre-Dame, la participation communale aux frais de fonctionnement s'élève à 111 220,12 €. Là-aussi, une partici-

pation est demandée aux communes extérieures (abattement de 20 % octroyé aux communes de l'ex-Fougères communauté).

Par ailleurs, la commune alloue à l'OGEC de l'école privée Frédéric Ozanam de Saint-Sauveur-des-Landes, où est scolarisé un élève domicilié à Lécousse, une participation aux frais de fonctionnement d'un montant de 375 €.

#### École Montaubert : le matériel informatique

Le contrat de location du matériel informatique de l'école primaire Montaubert avec les sociétés APOGEA et MILE arrivant à échéance le 31 décembre prochain, une demande de renouvellement de l'offre de location a été effectuée auprès de ces mêmes sociétés pour une durée de trois ans. Le Conseil municipal a accepté ce nouveau contrat pour un montant mensuel de location de 471 € HT, comprenant : 13 ordinateurs portables en élémentaire, 4 portables et 1 fixe en maternelle, 1 portable périscolaire, la continuité du système

de messagerie réseau, le renouvellement de la solution antivirus professionnelle pour trois ans, ainsi que la reprise ou l'acquisition de licences.

#### IME : la convention renouvelée

À la rentrée 2017, une unité externalisée de l'Institut Médico-Éducatif (IME) La Dussetière a été mise en place à l'école Montaubert, dans le cadre d'un partenariat avec l'Inspection académique, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'IME. Parallèlement, une convention annuelle a été signée entre l'IME et la commune pour les modalités d'accès et l'utilisation des locaux à l'école Montaubert. Cette convention a été renouvelée pour l'année scolaire 2019-2020.

#### Argent de poche : le bilan 2019

Cette année, 250 chantiers ont été réalisés dans le cadre du dispositif Argent de poche, soit 95 de plus qu'en 2018. Au total, 44 jeunes ont participé à l'opération, contre 30 l'année précédente. Le coût total de l'opération s'est élevé à 3 750 €.



## ➔ Exposition de fin d'année : Lécousse en photos

**D**u 26 octobre au 2 novembre, l'exposition de fin d'année organisée par la commission Animation Culture avait pour thème « Photographions Lécousse ». Au total, près de soixante clichés illustrant la commune et ses habitants ont été présentés au public. Quatre Lécoussois, amateurs et passionnés de photo, ont participé à l'exposition : Jean Bazin, Dominique Duclos, Aurélie Maupilé, Iris Perrault, ainsi que le photographe fougereais Nicolas Farard.

L'invitée d'honneur était Gaëlle Merceron. Photographe professionnelle installée à Lyon, elle connaît bien la commune, puisque sa famille y réside. Ses photos, vivantes et colorées, ont été très appréciées (photos du haut).



▼ Les élues avec les participants à l'exposition.



▼ Un arc-en-ciel photographié par Jean Bazin.



▼ L'Hôtel de Ville vu par Aurélie Maupilé.

## ➔ ACLé : l'exposition de l'atelier pastel



**L**e samedi 30 novembre et le dimanche 1<sup>er</sup> décembre, l'atelier pastel de l'ACLé a organisé sa première exposition à l'espace Irène Frain. L'occasion de découvrir le beau travail réalisé par la douzaine d'adhérents qui se réunissent une fois par mois, le mardi matin. À noter qu'en avril prochain, l'atelier pastel organisera une journée de stage avec le pastelliste Laurent Chantraine, plus connu sous le nom de Cantarana.

## → Justice : Hélène Laudic-Baron, bâtonnier du barreau de Rennes

Son cabinet est situé à Fougères, mais elle habite Lécousse depuis 2008. Âgée de 40 ans, Me Hélène Laudic-Baron assure depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier la fonction de bâtonnier de l'Ordre des avocats du barreau de Rennes. Élue par ses pairs pour un mandat de deux ans, elle est seulement la troisième femme à occuper ce poste à Rennes. « Je suis actuellement la plus jeune femme bâtonnier en France » précise-t-elle. « Je pense que le barreau de Rennes est assez satisfait de l'image que cela renvoie. »

Représentant le barreau dans tous les actes de la vie civile, le bâtonnier est en quelque sorte le président de l'Ordre des avocats. « Garant de la déontologie professionnelle et de la discipline, le bâtonnier assure un rôle de conseil et d'arbitre. Il traite les réclamations des justiciables qui sont en désaccord avec leur avocat. Il est amené aussi à arbitrer les contentieux entre avocats et à prendre des mesures disciplinaires en cas de manquement à la déontologie. Il procède également à la désignation des avocats commis d'office. »

Lors de sa prise de fonction, Me Laudic-Baron a déclaré vouloir « replacer l'avocat dans la cité ». « L'avocat n'est pas toujours bien perçu et ses missions ne sont pas toujours bien connues » note le bâtonnier. « Pour y remédier, nous organisons de nombreux événements qui permettent de nous faire mieux connaître ». À titre d'exemple, la Maison des Avocats a ouvert ses portes à Rennes, en septembre dernier, à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine. En octobre, le barreau a participé aux Nuits Bretonnes du Droit, au cours desquelles a été reconstitué avec succès le procès d'Hélène Jégado, la plus grande empoisonneuse de France. En novembre, le barreau a organisé une nouvelle édition de son concours de plaidoirie, intitulé « La Nouvelle star du barreau », diffusé en direct sur TVR. « Nous multiplions également les partenariats » ajoute Me Laudic-Baron. « Celui engagé récemment avec la Maison de la Consommation et de l'Environnement de Rennes nous permet d'être en phase avec les associations de défense des consommateurs. »



▼ Me Laudic-Baron souhaite « replacer l'avocat dans la cité ».

## → Équitation : une médaille d'or pour Lisa Triguel



▼ Lisa Triguel (2<sup>ème</sup> en partant de la gauche) et ses trois coéquipiers à Lamotte-Beuvron.

La jeune Lécousoise Lisa Triguel, qui pratique l'équitation depuis son enfance au centre équestre de Montaubert, a obtenu en juillet dernier une médaille d'or au championnat de France de saut d'obstacles par équipe

(catégorie Club 1, Équipe Excellence). La compétition s'est déroulée à Lamotte-Beuvron, dans le Loir-et-Cher. Avec sa monture Tonight, elle concourait avec l'écurie ÉquiMagnia, implantée à Gosné.

« Nous nous attendions à avoir un bon résultat, mais pas forcément la médaille d'or. Nous l'espérons » confie l'étudiante de 18 ans. Il y a trois ans, Lisa avait déjà participé au championnat de France, mais en individuel.

## → 11 novembre : des médailles et des insignes



Le 11 novembre dernier, la commune a célébré le 101<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice de 1918. Après la messe célébrée par le père Prodhomme, qui réside à Lécousse, les participants se sont réunis autour du Monument aux Morts où se sont déroulés la montée des couleurs, les dépôts de gerbes et la lecture des messages officiels. François Gérard et Gustave Decan, appelés en Algérie après le 3 juillet 1962, ont également reçu la Croix du Combattant et la médaille de Reconnaissance de la Nation des mains de Jean Pelée de Saint-Maurice, président d'honneur de la section locale des anciens combattants, au nom de la l'UNC 35.

La cérémonie s'est poursuivie à la mairie où Monsieur le Maire a remis l'insigne de Soldat de France à neuf récipiendaires : Amand Tandé, Émile Guérin, Bernard Lécivain, Victor Guillaume, Paul Gardais, Victor Briand, Henri Souvenet, Dominique Duclos et Rémy Chalmel. De son côté, Claude Bourdin, médaillé militaire, a remis la médaille du Mérite UNC argent avec diplôme à Yvette Pelée de Saint-Maurice, présidente de la section locale des anciens combattants, pour son action au sein de l'UNC 35.

## → US Lécousse : une semaine sportive en Charente-Maritime



Du 31 août au 6 septembre, les licenciés de l'US Lécousse ont participé à une semaine sportive en Charente-Maritime. Les cyclos ont parcouru 350 km en cinq jours, parmi les claires d'affinage des huitres de Marennes Oléron, les marais, les plages ou encore les forts. Un tour de l'île d'Oléron et une visite à Rochefort de la Corderie Royale et de la frégate L'Hermione ont fait aussi partie du programme.

## le saviez-vous



### Un poulailler au bassin de la Mésangère



Kévin et Anaïs Jourdan, habitants du lotissement voisin, ont installé un poulailler sur le terrain communal du bassin de la Mésangère. La commune a accueilli avec enthousiasme leur projet, qui permet de créer du lien social et de sensibiliser à la réduction des déchets et au développement durable.

Rappelons que la commune met gratuitement le terrain à la disposition d'un particulier pour y mettre des moutons à paître. Si vous êtes intéressé, vous pouvez contacter la mairie au 02 99 94 25 05 - [mairie@lecousse.fr](mailto:mairie@lecousse.fr)



## à noter

### Le nouveau livre d'Irène Frain

Après Marie Curie et Simone de Beauvoir, la marraine de notre espace culturel se penche cette fois sur une héroïne qui croisa les hommes les plus célèbres de son temps : Pauline Geuble. Dans son nouveau livre, intitulé « Je te suivrai en Sibérie », elle brosse le portrait d'une amoureuse endiablée qui fascina des auteurs tels que Dumas et Dostoïevski (éditions Paulsen).

## → Comité de jumelage : le Marché de Noël



Le traditionnel Marché de Noël organisé par le Comité de Jumelage s'est déroulé le 1<sup>er</sup> décembre à la salle Hermine et sur l'esplanade Morcin. Une quarantaine d'exposants étaient présents

pour permettre aux visiteurs de faire leurs emplettes à l'approche des fêtes de fin d'année. Comme l'an dernier, les membres du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) ont également collecté des jouets au profit

des enfants les moins favorisés. Au rayon des animations, cette 23<sup>ème</sup> édition a été rythmée par la musique festive du groupe granvillais « Les Carottes Rapées ».

## → Les classes 8 et 9



## ➔ Personnel communal : les départs à la retraite de Michelle Goupil et Marielle Pennetier



▼ De gauche à droite : Monsieur le Maire, Yves et Michelle Goupil, Marielle et Daniel Pennetier.

Une cérémonie conviviale et chaleureuse a été organisée le vendredi 28 juin à l'espace Irène Frain pour fêter les départs à la retraite de Michelle Goupil et Marielle Pennetier.

Michelle Goupil a intégré les services administratifs de la mairie le 1<sup>er</sup> mars 1976, en qualité d'agent de bureau stagiaire. Elle a été titularisée l'année suivante. En novembre 1984, elle a bénéficié d'un premier avancement de grade et est devenue agent de bureau « dactylographe ». En janvier 1988, elle a intégré le nouveau cadre d'emploi des agents administratifs de catégorie C. Elle a été promue au grade d'agent administratif qualifié le 1<sup>er</sup> avril 1990, puis au grade d'adjoint administratif le 1<sup>er</sup> avril 1996. Elle a terminé sa carrière

au grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Marielle Pennetier a intégré le groupe scolaire Montaubert en juin 1984 pour y effectuer des remplacements ponctuels sur des postes d'ATSEM et d'entretien. De 1986 à 1994, elle a effectué, toujours sous le statut d'auxiliaire contractuelle, le remplacement permanent d'un agent absent. Titularisée en qualité d'agent d'entretien en septembre 1995, elle a été promue au grade d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe en septembre 2010, suite à la réussite d'un examen professionnel. Elle a terminé sa carrière au grade d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.

## ➔ Personnel communal : l'arrivée de Christelle Laveille

Christelle Laveille a rejoint les services administratifs de la mairie le 1<sup>er</sup> juin dernier, en remplacement de Michelle Goupil qui a pris sa retraite. Elle est en charge de la gestion comptable, du CCAS et de la vie associative. Elle occupait précédemment un poste d'adjoint administratif polyvalent à la mairie de Parigné.



## Consommation électrique : les chiffres de la commune



Le Conseil en Énergie Partagé (CEP) du Pays de Fougères a dressé le bilan de la consommation électrique de la commune pour l'année 2018. Ce bilan a mis en évidence les éléments suivants :

- les consommations d'éclairage public sont stables : 327 792 kWh en 2018, contre 331 997 kWh en 2017. Pour rappel, la consommation avait baissé de 48 % entre 2016 et 2017, suite à l'extinction de l'éclairage la nuit.
- la consommation d'énergie du patrimoine communal a baissé de 31 % entre 2013 et 2018
- le budget de la commune consacré à l'énergie a diminué de 32 000 € entre 2013 et 2018
- la consommation d'énergie s'élève à 240 kWh par habitant, contre une moyenne de 273 kWh/hab pour les communes du Pays de Fougères de plus de 2 000 habitants.

## Etat-civil

### Naissances du 31 mai au 8 novembre 2019

31 mai : Noah PRODHOMME - 13 C, Chemin de la République  
 18 juillet : Chloé LEGEAI - 9 bis, rue du Vallon  
 22 juillet : Margaux LEGENDRE - 2, rue du Pont Sec  
 22 août : Robin TROUVÉ - 42, rue Alliaume  
 5 septembre : Alice CHAAR - 5, rue Jacqueline Auriol  
 24 septembre : Juliette MONTEBAULT - 2, la Porcherie  
 1er octobre : Marceau COTTO - 2, allée Jean Moulin  
 8 novembre : Aaliyah BARON GERMAIN - 36, rue Alliaume

### Mariages du 6 juillet au 5 octobre 2019

6 juillet : Mickaël JUTEL et Stéphanie BELLOIR  
 14, boulevard André Malraux  
 31 août : Anthony HENRY et Fanny MEAUME  
 29, rue Bouëssel du Bourg  
 5 octobre : Florian VERGER et Maëlle DUBOIS  
 37, bis boulevard de Bliche

### Décès du 24 mai au 5 novembre 2019

24 mai : Germaine MOREL née SANCIER - 2, rue des Rochelettes  
 30 juin : Didier PRIME - 22, rue Claude Debussy  
 27 juin : Juliette COUANAULT née MARTIN - 33, rue du Châtaignier  
 7 juillet : Germaine VANNIER née GASTEBOIS - 13, rue de la Guillardière  
 6 juillet : Philippe CASANOVA - 7, rue des Bourreliers  
 3 août : Marcel LEBLANC - 15, rue de Saint Malo  
 12 août : Béatrice PETIT-PIERRE née FRANDEBOEUF - 4, rue Paul Sérusier  
 3 septembre : Françoise BERTEL née MÉRIL - 17, rue Georges Bizet  
 26 septembre : Armandine CHESNAIS née PIRON - 18, rue de la Basse Porte  
 27 octobre : Isabelle PIEDVACHE née EGAULT - 4, rue Bouëssel du Bourg  
 5 novembre : Jacotte LABBÉ-DUPONT - 18, rue du Pont Sec

## Les permis de construire

SCI FAB.IMMO, 6 rue Jeanne de France : construction d'un cabinet de masseurs-kinésithérapeutes. Arrêté du 07/07/2019.  
 Mme TERMEAU Catherine, 5 rue Sainte-Sève : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 20/06/2019.  
 M. et Mme FINOT Rémi et Marie-Pascale, 49 bis rue du Pont Sec : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 20/06/2019.  
 SCI BGI, 4 bis rue Marion du Faouët : construction d'un bâtiment artisanal. Arrêté du 07/08/2019.  
 M. et Mme MIKAYELIAN Surik et Lilit, 20 rue Pierre Beylet : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 28/05/2019.  
 M. LEGEARD Victor et Mme PAJOT Mathilda, 1 rue Saint-Patern : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 20/06/2019.  
 M. et Mme TOSTIVINT Loïc et Sophie, 8 rue Saint-Corentin : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 20/06/2019.  
 Mme BONNO Julie, 40 rue Camille Claudel : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 20/06/2019.  
 M. BARBELETTE Kevin, 2 rue Saint-Corentin : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 21/06/2019.  
 M. et Mme BECASSE Joseph et Laurence, 36 rue Camille Claudel : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 05/07/2019.  
 Mme PARAGEAU Johanna, 19 bis rue de Saint-Malo : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 07/08/2019.  
 M. GERARD Samuel, 19 rue de Saint-Malo : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 08/08/2019.  
 Mme MERIENNE Christèle, 18 bis chemin de la République : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 18/07/2019.  
 M. DURAND Martin, 7 rue Camille Claudel : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 11/07/2019.  
 M. VERGEREAULT Matthieu et Mme CHAPELLE Émilie, 3 rue Saint-Patern : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 03/09/2019.  
 SAS GASNIER PROMOTION, boulevard de Pontlevoy : construction d'un collectif de 23 logements - 2, 4, 6 et 8 rue Saint-Brieuc : construction de 4 maisons individuelles. Arrêté du 01/10/2019.  
 Mme ANFRAY Sophie, 18 rue Pierre Beylet : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 24/07/2019.  
 M. LAUNAY Vincent et Mme HAUTOIS Karen, 7 rue Saint-Corentin : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 07/08/2019.  
 M. PICHOT Jean-Gabriel et Mme BARBIER Elisabeth, 20 rue Camille Claudel : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 03/09/2019.  
 M. GAUTIER David, 10 place Saint-Martin-des-Champs : démolition et reconstruction d'un garage. Arrêté du 21/10/2019.  
 Mme TALVAT Emmanuelle, 4 rue Saint-Corentin : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 03/09/2019.  
 M. BOUVIER Stéphane, 9 rue Camille Claudel : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 15/10/2019.  
 M. RENARD Quentin et Mme FAISANT Clémence, 22 rue Camille Claudel : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 20/09/2019.  
 M. et Mme LAHOGUE Erwann et Jessica, 1 rue Saint-Corentin : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 31/10/2019.  
 SCI MODEST, 33 rue Pierre Beylet : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 04/11/2019.  
 SCI BELLA, 31 rue Pierre Beylet : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 04/11/2019.



## Les déclarations préalables

- M. MARIAULT Christophe, 9 rue Paul Gauguin - Domaine de Bellevue : réfection de la toiture. Accordé le 27/05/2019.
- M. MALLE Joseph, 3 boulevard de la Motelle : réfection de la toiture. Accordé le 29/05/2019.
- SCI ZMD, 68 boulevard de Bliche : extension, réfection toiture et création d'une baie vitrée. Accordé le 07/06/2019.
- Commune de LÉCOUSSE, 1 rue de l'Euclie : création d'une porte au pôle enfance. Accordé le 06/06/2019.
- M. BAUCHER Sylvain, 9 allée Jean Moulin : création d'une fenêtre de toit. Accordé le 09/06/2019.
- M. ORY Loïc, 4 rue des Baladins : isolation et bardage. Accordé le 10/06/2019.
- M. HEUDRE Alexandre, 6 rue des Rochelettes : modification des clôtures. Accordé le 20/06/2019.
- M. BOUDET Pierrick, 17 rue Hector Berlioz : modification des clôtures. Accordé le 29/06/2019.
- Mme BOSCHER Monique, 4 rue des Bouquetières : isolation par l'extérieur. Accordé le 05/07/2019.
- M. HAMARD Nicolas, 38 rue Alliaume : création d'un mur de clôture. Accordé le 07/07/2019.
- Mme CRAMER Adeline, 3 la Faverie : consolidation d'un pignon et remplacement du toit d'une dépendance. Accordé le 17/07/2019.
- Mme LECRIVAIN Magali, 41 rue Claude Debussy : modification des clôtures. Accordé le 22/07/2019.
- LA FOIR'FOUILLE, 84 boulevard de Bliche : remplacement du bardage. Accordé le 25/07/2019.
- M. DUCLOS Dominique, 13 rue Paul Gauguin : construction d'un abri bois non clos. Accordé le 11/07/2019.
- M. LEFEUVRE René, 12 rue Adélaïde Daligaut : installation de panneaux photovoltaïques. Accordé le 26/07/2019.
- M. PELGRIN Christian, 1 boulevard de Bliche : remplacement de deux fenêtres. Accordé le 30/07/2019.
- Mme HUBERT Martine, 17 rue Jeanne de France : modification des clôtures. Accordé le 03/08/2019.
- M. LEUTELLIER Alain, 5 rue des Meuniers : remplacement d'une haie par une clôture en panneaux rigides. Accordé le 09/08/2019.
- M. BALUSSON Sébastien, 7 rue Adélaïde Daligaut : extension de la maison d'habitation et construction d'un abri de jardin. Accordé le 02/09/2019.
- M. BEALAY Samuel, 13 rue Georges Bizet : modification des clôtures. Accordé le 02/09/2019.
- M. et Mme BOUVET Christian, 5 rue des Bûcherons : bardage sur pignons. Accordé le 02/09/2019.
- M. RABOUIN Xavier, 1 rue Rossini : construction d'une véranda ouverte. Accordé le 02/09/2019.
- M. DEMAZEL Noël, 2 rue des Bourreliers : ravalement et remplacement des volets. Accordé le 07/09/2019.
- M. GOBE Claude, 34 rue de la Basse Porte : ravalement. Accordé le 07/09/2019.
- M. BAZIN Anthony, 11 boulevard André Malraux : construction d'un abri de jardin. Accordé le 07/09/2019.
- M. GULLIENT Tony, 7 rue des Rochelettes : construction d'une pergola bioclimatique. Accordé le 18/09/2019.
- M. MARTINAIS Julien, 4 chemin de la République : installation de 3 fenêtres de toit. Accordé le 28/09/2019.
- M. CANONVILLE Bernard, 2 rue Pierre de Coubertin : création d'un muret de soutènement. Accordé le 05/10/2019.
- M. COUPE René, 7 rue Georges Bizet : remplacement d'une haie par une clôture en composite. Accordé le 12/10/2019.
- Mme CRAMER Adeline, 3 La Faverie : installation de 2 fenêtres de toit sur pignon et remplacement d'une fenêtre en façade. Accordé le 13/10/2019.
- M. GOUIN Patrick, 37 rue Pierre Beylet : installation d'un abri de jardin. Accordé le 11/10/2019.
- M. HARNOIS Serge, 16 La Coudrais : construction d'une véranda. Accordé le 31/10/2019.
- M. et Mme THEOT Jean-Claude, 2 rue Georges Bizet : extension de la maison d'habitation. Accordé le 13/11/2019.
- M. GUINGOUIN Christian, 1 rue des Cordonniers : remplacement d'une lucarne par un velux. Accordé le 15/11/2019.
- M. HAMARD Nicolas, 38 rue Alliaume : installation d'un abri de jardin. Accordé le 14/11/2019.



## Hôtel de ville / Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h (sauf le mardi et le jeudi) et de 14 h à 17 h 30 ; le samedi de 10 h à 12 h (permanence administrative). Il est possible, chaque samedi matin, de rencontrer un élu. Vous pouvez aussi prendre rendez-vous.

Hôtel de ville, 1 parvis des Droits de l'homme- 35133 Lécousse.

Tél. : 02 99 94 25 05- Fax : 02 99 99 61 24

<http://www.lecouisse.fr> - [mairie@lecouisse.fr](mailto:mairie@lecouisse.fr)

## Les n°s utiles

### Médecin :

Dr Yvon Le Du 02 99 94 33 89

### Pharmacie :

Florence Olivier 02 99 99 81 01

### Cabinet d'infirmières :

Gousse-Lagouet-Marc-Garnier  
02 99 94 19 18

### Cabinet paramédical :

Sylviane Bourdet, kinésithérapeute  
02 99 94 94 55

Rozenn Cotbreil, pédicure, podologue  
02 99 94 37 99

Annabelle Delahaye, infirmière  
02 99 94 37 75

**Cyril Lucas, psychologue-psychanalyste**  
06 81 36 03 54

### ADMR :

02 99 98 97 55 à Romagné

02 99 17 47 87 à Fougères

## Travaux de bricolage ou jardinage : les horaires

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, etc.) ne peuvent être effectués que :  
- du lundi au samedi de 8 h à 20 h  
- les jours fériés de 10 h à 12 h  
Ces travaux sont interdits les dimanches.

## ENTREPRISE POMMEREUL

02.99.99.43.40

[www.pommereul.com](http://www.pommereul.com)

Installation  
Dépannage  
Magasin

- PLOMBERIE-CHAUFFAGE
- ELECTRICITE
- ELECTROMENAGER
- ENERGIES RENOUVELABLES



3, rue Théodore Levannier  
Z.A. La Meslais - 35133 LÉCOUSSE



Réfection véranda existante  
Réalisation tous corps d'état  
Garantie décennale

9 rue Croix Dorée - LECOUSSE

06 80 99 40 14 - 02 99 94 86 19

[cvb.rogerlestas@orange.fr](mailto:cvb.rogerlestas@orange.fr)



- Véranda, Menuiseries alu/PVC
- SAS, Bow-window, Toit plat
- Volets roulants, Stores
- Garde-corps, Coupe-vent
- Tous types toit, verres, zinc
- Charpente, Couverture
- Terrassement, Maçonnerie
- Sols, Carrelage, Parquet
- Placo, Isolation, Cloison
- Tous aménagements int/ext
- Porte de garage, Portail
- Ossature bois - bardage



Fabrication & Pose par nos soins



N'hésitez plus !

50%

de votre abonnement  
pris en charge  
par votre employeur

[www.e-leclerc.com](http://www.e-leclerc.com)

**E. Leclerc**   
LÉCOUSSE - FOGÈRES



**Boulangerie**



**L'Espace Vert**



**Fruits et légumes**



**Boucherie**



**Traiteur**



**Poissonnerie**

Pour toute commande au rayon Traditionnel : 02 99 94 80 00

**E. Leclerc**   
LÉCOUSSE - FOGÈRES

ZAC Le Parc  
35133 LÉCOUSSE  
02 99 94 80 00